



1% logement alors que je suis en congé maternité

Par **zaza781**, le **09/02/2010** à **17:49**

Bonjour, rn rn J'aurai besoin d'une information concernant les demandes de 1 % logement et je sollicite votre aide . rn En effet voila ma situation du 08/02/08 au 08/02/10 j'étais en congé parental, je devais donc reprendre le travail le 09/02/10(aujourd'hui) mais comme je suis enceinte et que mon congé maternité commence le jour ou je devais retourner au travail c'est à dire le 09/02/10 donc je suis bien réintégré à la société qui m'emploie et mon Contrat de travail est donc réactivé je suis à nouveau en CDI sans retourner physiquement à mon poste. rn J'ai donc demander à mon employeur si je pouvais faire une demande de 1% logement et ce dernier m'a dit que non car cette demande était réservé en priorité aux salariés qui étaient en poste éffectif dans la société alors que moi je ne l'étais pas (car en congés maternité). rn D'après mon responsable la société a un nombre limité de droits aux locatifs c'est pour quoi ils donnent donc droit aux salariés en poste effectif. Ils excluent, les congés sabbatiques, les congés formations longues durées, les congés parentales et maternités. rn A t-il le droit de faire ceci ? rn Je voulais savoir si il a legalement le droit de me refuser le 1% logement

Par **LIPTON**, le **10/02/2010** à **16:54**

C'est paradoxal, mais il me semble que oui le 1% patronal, n'est pas obligatoire , mais soumis à l'accord de l'employeur. rn EN savoir plus avec l'association: <http://www.construction-conseil.fr>